

01000 - Gestion financière

Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - Domial SCHWEIGHOUSE SUR MODER et d'approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure

CP/2019/590

Service chef de file :

E2 - Direction des finances et de la commande publique

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par la SA d'HLM Domial ESH pour une opération de construction d'une résidence pour personnes âgées située à Schweighouse sur Moder.

SA d'HLM DOMIAL ESH

Lors de sa séance du 8 novembre 2005, le Conseil Général a décidé de la mise en place d'une garantie à 100% pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la réalisation et de la réhabilitation de logements sociaux dès lors que l'organisme concerné a conclu un contrat d'objectifs avec le Département, sous réserve que ce contrat d'objectifs ait prévu cette clause de garantie à 100%.

La présente demande de garantie est présentée dans le cadre de la convention d'objectifs conclue entre le Département et la SA d'HLM Domial ESH pour la mise en œuvre de la Politique Départementale de l'Habitat 2018 - 2020.

La SA d'HLM Domial ESH sollicite la garantie du Département, à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant de 1 862 928 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et constitué de quatre Lignes du Prêt PLA1 et PLA1 foncier (prêt locatif aidé d'intégration) de 702 072 € et de 144 645 € et PLUS et PLUS foncier (prêt locatif à usage social) de 871 307 € et de 144 904 €. Cet emprunt est destiné à financer l'opération de construction d'une résidence pour personnes âgées de 24 logements située Rue des Choux Fleurs à Schweighouse sur Moder.

Il est proposé à la Commission Permanente d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Domial ESH à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 862 928 € destiné à financer l'opération de construction d'une résidence pour personnes âgées de 24 logements située Rue des Choux Fleurs à Schweighouse sur Moder et d'approuver les termes du projet de convention à conclure pour la mise en œuvre de cette décision.

La présente action se fonde sur les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux garanties d'emprunts.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Domial ESH à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 862 928 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération de construction d'une résidence pour personnes âgées de 24 logements située Rue des Choux Fleurs à Schweighouse sur Moder et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à cette délibération.

- approuve les termes du projet de convention joint en annexe et autorise le président du Conseil Départemental à le signer, de même que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

- autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Strasbourg, le 22/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY